

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DE LA QUINCAILLERIE ET DES
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

**ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2018**



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (« l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 17 avril 2018.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendu et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Groupe RDL Victoriaville SENCRL

Groupe RDL Victoriaville SENCRL ¹
Société de comptables professionnels agréés

Victoriaville,
le 11 avril 2019

¹ Joël Minville, CPA auditeur, CA

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2018

2017

PRODUITS

Subventions (annexe A)	65 315 \$	129 939 \$
Autofinancement (annexe B)	<u>1 227 740</u>	<u>1 318 728</u>
	1 293 055	1 448 667

CHARGES

Coûts directs des activités (annexe C)	798 083	999 716
Frais d'administration (annexe D)	300 072	325 796
Frais de défense d'intérêts (annexe E)	84 843	90 820
Amortissement (annexe F)	<u>29 822</u>	<u>33 371</u>
	1 212 820	1 449 703

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES

80 235 \$

(1 036) \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2018

2017

	Investi en immobi- lisations corporelles et actifs incorporels	Non affecté	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	64 625 \$	163 829 \$	228 454 \$	229 490 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(29 822)	110 057	80 235	(1 036)
Investissement en immobilisations corporelles	4 701	(4 701)	-	-
SOLDE À LA FIN	39 504 \$	269 185 \$	308 689 \$	228 454 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Bilan

Au 31 décembre

2018

2017

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Trésorerie	116 453 \$	46 740 \$
Débiteurs (note 3)	210 189	302 010
Subvention	-	73 665
Frais payés d'avance	35 769	36 389

362 411 458 804

PLACEMENT (note 4)

61 720 60 571

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

32 377 43 871

ACTIFS INCORPORELS (note 6)

7 127 20 754

FRAIS REPORTÉS

- 15 850

463 635 \$ 599 850 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Créditeurs (note 7)	144 461 \$	297 491 \$
Produits reportés	10 485	73 905

154 946 371 396

ACTIF NET

ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

39 504 64 625

ACTIF NET NON AFFECTÉ

269 185 163 829

308 689 228 454

463 635 \$ 599 850 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2018

2017

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	80 235 \$	(1 036) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	16 195	14 264
Amortissement des actifs incorporels	13 627	19 107
	<u>110 057</u>	<u>32 335</u>

Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

Débiteurs	91 821	150 598
Subvention	73 665	(54 922)
Frais payés d'avance	620	43 614
Créditeurs	(153 030)	60 034
Produits reportés	(63 420)	(262 295)
	<u>(50 344)</u>	<u>(62 971)</u>

59 713 (30 636)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'un placement	(1 149)	(982)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 701)	(28 195)
Acquisition d'actifs incorporels	-	(4 692)
Variation des frais reportés	15 850	(15 850)
	<u>10 000</u>	<u>(49 719)</u>

AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE

69 713 (80 355)

TRÉSORERIE AU DÉBUT

46 740 127 095

TRÉSORERIE À LA FIN

116 453 \$ 46 740 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est, par conséquent, exempté des impôts sur le revenu. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il a pour but l'étude, la défense et le développement des intérêts socio-économiques et moraux de ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de CPA Canada en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date du bilan ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net au cours de l'exercice.

Autofinancement

L'organisme comptabilise ses produits lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrument financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie, des débiteurs et du placement.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

	Méthodes d'amortis- sement	Durées/ Taux
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels ayant une durée de vie utile limitée sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile comme suit :

	Méthodes d'amortis- sement	Durée/ Taux
Base de données	Linéaire	3 ans
Site internet	Dégressif	50 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. DÉBITEURS

	2018	2017
Clients	212 539 \$	259 533 \$
Provision pour créances douteuses	(2 350)	(7 162)
	210 189	252 371
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	-	49 639
	210 189 \$	302 010 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Notes complémentaires
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

4. PLACEMENT

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Dépôt à terme, portant intérêts au taux de 2,6 %, échéant en février 2022	61 720 \$	60 571 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			<u>2018</u>	<u>2017</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Améliorations locatives	21 885 \$	6 930 \$	14 955 \$	19 332 \$
Matériel et outillage	19 107	16 787	2 320	6 074
Matériel informatique	25 600	16 783	8 817	10 129
Mobilier de bureau	<u>11 720</u>	<u>5 435</u>	<u>6 285</u>	<u>8 336</u>
	78 312 \$	45 935 \$	32 377 \$	43 871 \$

6. ACTIFS INCORPORELS

			<u>2018</u>	<u>2017</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Base de données	19 500 \$	19 500 \$	- \$	6 500 \$
Site internet	<u>74 251</u>	<u>67 124</u>	<u>7 127</u>	<u>14 254</u>
	93 751 \$	86 624 \$	7 127 \$	20 754 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

7. CRÉDITEURS

	2018	2017
Fournisseurs	31 193 \$	191 891 \$
Salaires et vacances	96 343	77 200
Retenues à la source et charges sociales	7 610	10 182
Frais courus	-	18 218
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	9 315	-
	<u>144 461 \$</u>	<u>297 491 \$</u>

8. RISQUES FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créiteurs. La direction estime que l'organisme possède ou générera les liquidités nécessaires pour rencontrer ses engagements.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. La direction estime qu'une variation de taux d'intérêt de 1 % n'aurait pas d'incidence importante sur les résultats ou la situation financière de l'organisme.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

9. ENGAGEMENTS

Bail

La société loue des espaces de bureau en vertu d'un bail venant à échéance en mai 2022. Les loyers minimums futurs totalisent 66 629 \$ et comprennent les versements suivants pour les quatre prochains exercices :

2019	19 501 \$
2020	19 501 \$
2021	19 501 \$
2022	8 126 \$

Contrat de travail

L'organisme s'est engagée, par contrat de travail, à payer une prime de départ à un employé. La prime payable au 31 décembre 2018 est de 60 000 \$. La prime sera augmentée, en moyenne, de 6 250 \$ par année et ce, jusqu'au 31 décembre 2022, soit pour la durée du contrat. La prime de départ s'accumule à concurrence d'une année de salaire. Une charge de 5 000 \$ a été comptabilisée au 31 décembre 2018 pour la prime de départ courue.

Ce contrat de travail prévoit aussi un boni annuel correspondant à 10 % du résultat net audité, limité à 5 000 \$. Une charge de 5 000 \$ a été comptabilisée au 31 décembre 2018 pour ce boni couru.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2017 ont été reclassés afin de rendre la présentation conforme avec celle adoptée en 2018.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Renseignements complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2018

2017

ANNEXE A SUBVENTIONS

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	15 315 \$	129 939 \$
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (annexe E)	50 000	-
	<u>65 315 \$</u>	<u>129 939 \$</u>

ANNEXE B AUTOFINANCEMENT

Annonces publicitaires	596 730 \$	614 293 \$
Commandites et ristournes	163 470	172 950
Cotisations	218 520	199 499
Honoraires de gestion	39 533	-
Participation aux activités	209 487	331 986
	<u>1 227 740 \$</u>	<u>1 318 728 \$</u>

ANNEXE C COÛTS DIRECTS DES ACTIVITÉS

Salaires et charges sociales	206 876 \$	112 290 \$
Commissions et charges sociales	116 396	114 172
Consultants	44 776	169 875
Développement technologique	3 681	3 196
Graphisme, audio-visuel et photographie	69 453	130 351
Impression	63 563	71 072
Marketing	5 920	23 279
Poste et diffusion	20 932	25 165
Rédaction et traduction	12 200	38 229
Représentation et déplacements	8 618	49 025
Services aux participants	245 668	263 062
	<u>798 083 \$</u>	<u>999 716 \$</u>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Renseignements complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2018

2017

ANNEXE D FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires et charges sociales	161 623 \$	162 772 \$
Assemblée générale et conseil d'administration	2 128	9 205
Assurances	3 426	3 221
Communications	10 845	6 347
Créances douteuses	4 716	16 340
Dépenses informatiques	14 632	18 650
Énergie	4 747	3 977
Entretien et réparations	3 846	3 793
Formation	7 519	59
Fournitures de bureau	7 808	7 588
Frais bancaires	4 364	18 136
Loyer	36 094	33 416
Publicité et promotion	3 380	13 605
Représentation et déplacements	1 846	2 746
Services professionnels	33 098	25 941
	<u>300 072 \$</u>	<u>325 796 \$</u>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Renseignements complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2018

2017

ANNEXE E FRAIS DE DÉFENSE D'INTÉRÊTS

Produits :		
Subvention	50 000 \$	- \$
Charges :		
Salaires et charges sociales	75 726	83 576
Consultants	5 750	1 721
Cotisations et affiliations	-	2 500
Publicité et promotion	907	149
Rédaction et traduction	397	-
Représentation et déplacements	2 063	2 874
	<u>84 843</u>	<u>90 820</u>
	(34 843) \$	(90 820) \$

ANNEXE F AMORTISSEMENT

Amortissement des immobilisations corporelles	16 195 \$	14 264 \$
Amortissement des actifs incorporels	<u>13 627</u>	<u>19 107</u>
	29 822 \$	33 371 \$